



BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE MAXIMUM APPLICABLES

Tarifs applicables au 1er octobre 2025

TRANSACTIONS

Prix net vendeur	Honoraires TTC à charge acquéreur
De 0 à 150.000,00 €	Forfait de 5.000,00 €
De 150.000,00 à 250.000,00 €	3,50%
De 250.000,00 à 450.000,00 €	4,00%
Au delà de 450.000,00 €	4,50%

ESTIMATION DE TOUT BIEN IMMOBILIER

Dans le cadre d'une mise en vente ultérieure par l'agence immobilière (signature d'un mandat de vente) : OFFERT

Dans un autre cadre, l'estimation est facturée 120,00 € TTC.

LOCATION A L'ANNEE – GESTION LOCATIVE

A la charge du locataire :

Honoraires de visites, constitution du dossier et rédaction du bail : 30 % du loyer hors charges.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3,00 € TTC par m².

A la charge du propriétaire :

Honoraires de visites, constitution du dossier et rédaction du bail : 30 % du loyer hors charges.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3,00 € TTC par m².

Honoraires de gestion locative : 9,50 % du montant du loyer, charges comprises.

TVA comprise au taux en vigueur de 20 %.

Agence Nomos Immobilier – RCS 988 959 797

EURL au capital de 1.000,00 € - Carte professionnelle numéro 4402 2025 000 000 014

Assurance responsabilité civile professionnelle et garantie financière par la Société GALIAN-SMABTP pour les activités de transactions sur immeubles et fonds de commerce et de gestion immobilière